



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 24/03/2016

et du dépôt en Préfecture le
24/03/2016

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. VIDAL, MM. CARVALHO, OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, MM. MONIN, BOUNEGTA, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, MM. LECAVELIER, FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL, Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LOUDIERE	par M. FERREIRA NUNES
Mme THOMAS	par Mme LAMBERTDAUVERGNE
Mme LEBAIL	par Mme OUCHARD
Mme BOYER	par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI	par M. LIPIETZ

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 27/2016

SEANCE DU 21 MARS 2016

OBJET : DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE FLOBAIL – ANNEE 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe à la présente,

CONSIDERANT que le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal, avant le vote du budget primitif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Dit que les orientations budgétaires et les éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe à la présente, relatif au budget de la ville et au budget annexe Flobail, pour l'exercice 2016, ont été présentés et débattus.

Article 2 : La présente délibération, et le rapport annexé, seront transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fera également l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller régional d'Ile-de-France



ADOPTION, A LA MAJORITÉ

1 CONTRE (Mme TIJERAS)

13 ABSTENTIONS (Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, M. STAGNETTO, MM. GIRARD, LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, KADRI, LEYDIER, MM. PERILLAT-BOTTONET, BULCOURT, BADEL)

PLAN DU RAPPORT

- I. Le contexte des finances locales et les incidences pour Villejuif
- II. Quelques éléments de rétrospective financière
- III. La prospective financière et les grands équilibres
- IV. Les priorités politiques de ce ROB 2016
- V. Budget annexe Flobail
- VI. Annexe : L'environnement économique et budgétaire des collectivités territoriales et de Villejuif

Vu et annexé à ma délibération n° 27/2016
en date du 21/03/2016

Le Maire de Villejuif



1. Le contexte des finances locales et les incidences pour Villejuif

La situation économique du pays se caractérise par une reprise bien trop timide pour impacter favorablement les finances de la ville, bien au contraire. Alors que les prévisions de croissance mondiale anticipent un ralentissement (3,3% en 2015 contre 2,9% en 2016), la France compte sur une timide accélération (1,5% en 2016 contre 1,1 en 2015) inférieure à celle de la moyenne de l'UE.

La continuation du pacte de responsabilité alliée à l'absence de dynamisme de notre fiscalité locale restreignent un peu plus les marges de manœuvre de la ville. Des développements sont proposés en annexe sur ce contexte global.

1. Le contexte des finances locales

Les collectivités territoriales participent au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Milliards d'euros sur la période allant de 2015 à 2017, soit une réduction annuelle des dotations de 3,7 Milliards d'euros.

Dans ce contexte économique, aborder le débat d'orientations budgétaires, nécessite de réaliser un focus sur la tendance des finances locales.

La poursuite de la réforme des collectivités territoriales a traduit une nouvelle baisse des dotations en 2015. Pour compenser partiellement, il a été observé un recours, dans des proportions modérées, au levier fiscal.

Globalement, l'évolution des recettes de fonctionnement connaît une relative stabilisation + 0,5 % alors que celle des dépenses de fonctionnement continue de décroître - 1,7 % pour la troisième année.

Toutefois, l'écart entre les recettes et les dépenses, nommé « effet de ciseaux », perdure.

L'épargne brute décélère - 5,4% en 2015. Sur les quatre dernières années, la tendance était de - 16,2 %.

Les dépenses d'investissement diminuent pour la deuxième année même si la baisse est moindre : - 3,9 milliards en 2015, contre -5 milliards en 2014. Les collectivités continuent d'investir grâce à leurs ressources propres d'investissement et au recours à l'emprunt. Il est ainsi constaté une augmentation du stock de dette de 1,9 % en 2015. Néanmoins, le recours à l'emprunt n'est pas facilité du fait de la dégradation des ratios d'analyse financière.

D'autres dispositions législatives ou réglementaires sont également à prendre en compte dans le budget communal. Elles seront abordées dans les paragraphes suivants.

La synthèse des éléments de la loi de finance n'intègre que ce qui concerne les collectivités territoriales et principalement l'échelon local.

A titre d'information, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 47 304 691 000 euros – article 40 loi de finance.

1°) La DGF et les dotations liées

La réforme de la DGF initialement prévue en 2016 a été reportée en 2017.

En 2016, les dotations de l'enveloppe normée seront réduites de 6,84 %. Au sein de cette enveloppe, la DGF régresse de 9,6% et est fixée à 33 221 814 000 euros.

Comme l'année dernière, ce montant intègre la baisse de 3,67 milliards d'euros.

☞ *Pour Villejuif, la perte de DGF est de 2 120 K€ depuis 2014 et devrait représenter 1 592 K€ en 2016.*

Afin d'atténuer les inégalités que pourrait induire cette réduction de la dotation forfaitaire, l'enveloppe nationale des dotations de péréquation incluses dans la DGF progresse au minimum de 180 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Dans l'attente de la décision du comité des finances locales sur les critères de répartition, les prévisions ont été calculées sur la base de la croissance démographique de la ville.

☞ *Ainsi, pour Villejuif :*

⇒ *la DSU était de 1 353 K€ en 2015 et devrait représenter 1 360 K€ en 2016.*

⇒ *le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France FSRIF était de*

2 652 K€ en 2015 et devrait représenter selon nos estimations 2 672 K€ en 2016.

Minoration des variables d'ajustement

La progression des dotations de péréquation de la DGF à hauteur de 307 M€ est financée par la minoration des allocations compensatrices. En effet, ces allocations servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée qui n'augmente pas.

A noter qu'en 2016, deux nouvelles compensations intègrent l'enveloppe. Il s'agit de celles relatives à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et à l'exonération de cotisation économique territoriale pour les créations et extensions d'établissement dans les quartiers prioritaires de la ville.

☞ *Pour Villejuif, la perte de compensations (impôts ménages et DNP) devrait représenter 348 K€ en 2016.*

2°) Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien

L'élargissement concerne les dépenses d'entretien : des bâtiments publics et de la voirie ainsi que les investissements dans le haut-débit réalisés à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette mesure devrait représenter une dépense budgétaire de 12 M€ en 2016, de 109 M€ en 2017 et de 143 M€ à compter de 2018 au niveau national.

A noter que la loi de programmation des lois finances publiques de 2014 à 2019 a intégré le FCTVA dans l'assiette des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Dans la loi de finances 2016 votée, le FCTVA n'est plus dans l'enveloppe normée.

3°) Le FPIC

Le projet de loi de finances pour 2016 décale d'un an le calendrier prévu dans la loi de finances pour 2012. Ainsi, le FPIC n'atteindra 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI qu'à compter de 2017. Il sera limité à 1 milliard d'euros en 2016.

Les contributions des communes exemptées restent à la charge de l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Le calcul du FPIC pour le territoire 12 - T12- fait ressortir une baisse de la contribution de ce territoire de 25%. Pour 2015, 18 252 K€ contre 13 241 K€ en 2016.

☞ Pour Villejuif la hausse du FPIC devrait donc être moins importante qu'initialement prévu à 812 K€ contre 687 K€.

4°) Création d'un fonds de soutien à l'investissement local d'un milliard d'euros

Destiné aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre, ce fonds est divisé en deux enveloppes :

- une enveloppe de 500 M€ consacrée au financement de grandes priorités d'investissement (projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles) ;
- une autre enveloppe de 500 M€, dont 200 M€ correspondants au maintien des crédits supplémentaires de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) accordés en 2015, et 300 M€ mobilisés pour accompagner le développement des villes et des villages de moins de 50 000 habitants.

Les investissements éligibles feront l'objet d'une demande de financement de ce fonds.

5°) Report de la réforme de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant

Actée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, cette réforme devrait permettre au conseil municipal ou à l'EPCI compétent de fixer une redevance de stationnement ayant vocation à remplacer l'amende.

Initialement prévue pour entrer en application au 1^{er} janvier 2016, la réforme est reportée par le PLF au 1^{er} janvier 2018.

6°) Ajustement des critères de répartition de la dotation politique de la ville

Cette dotation, créée par la loi de finances pour 2015 en vue de remplacer la Dotation de Développement Urbain DDU, fait l'objet d'un ajustement dans l'attente de données socio-économiques sur ces nouveaux quartiers. N'ayant pas à ce jour la population légale authentifiée par l'INSEE pour ces quartiers, la répartition 2016 continuera à se faire au regard des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et zone franche urbaine (ZFU).

↳ *Autant préciser que pour Villejuif, nous n'avons pas de garantie. Les crédits étant répartis en fonction des projets déposés, et ce, même si les services sont très actifs sur le sujet.*

7°) Fiscalité

Les valeurs locatives seront revalorisées à hauteur de 1% pour 2016.

↳ *Pour Villejuif, en matière fiscale les évolutions sont les suivantes :*

la revalorisation des bases correspond à une augmentation de 362 K€,

la politique d'abattement rapportera un gain de 860 K€,

la taxe de séjour 300 K€,

la taxe sur les résidences secondaires 40 K€.

Enfin, il est difficile à ce jour de calculer les incidences liées à la création du T12 et de la métropole.

8°) Divers éléments susceptibles d'impacter le budget de la ville, notamment les Ressources Humaines

↳ Les augmentations

⇒ Dans le cadre des accords relatifs à l'avenir de la fonction publique sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations, des incidences avec rétroactivité pourront impacter le budget 2016 selon la date de mise en application.

Le niveau d'information actuel ne nous permet néanmoins pas d'en déterminer avec certitude l'impact exact sur le budget. Ces données seront mieux appréhendées lors des discussions sur le budget primitif.

Parmi les mesures, figure la fin de l'avancement d'échelon au minimum pour la Fonction Publique Territoriale.

Les premiers éléments calendaires prévoient une application au 1er janvier 2016 pour les catégories B et paramédicaux et sociaux de catégorie A, puis au 1er janvier 2017 pour les autres. La mesure ne devant s'appliquer qu'au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des augmentations de rémunération.

⇒ L'actuel PFR Prime de Fonction et de Résultat sera remplacée par une nouvelle prime (le RIFSEEP) Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Elle a été instaurée par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, et une circulaire du 5 décembre 2014 en précise les modalités d'application pour la seule fonction publique d'Etat. La date initialement planifiée pour la mise en application était le 1^{er} juillet 2015, puis a été reportée au 31 décembre 2015. A moyen terme, et ultérieurement à la mise en application au sein des services de l'Etat, les collectivités devront l'intégrer.

↳ **Les augmentations de 2016**

⇒ L'indemnité différentielle de SMIC (1466,62 – 1457,52) 9,10 mensuel.

⇒ Les ajustements des taux de cotisations CNRACL, Ircantec et vieillesse pour les parts salariales et employeur.

⇒ Hausse du point

Une légère augmentation serait prévue au 1^{er} octobre 2016 (date et évolution à confirmer).

↳ **Les diminutions de 2016**

⇒ **La cotisation au CNFPT**

Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est réduit de 1 % à 0,9 %. Pour la ville, cela induit un allègement de charges pour l'année 2016 dont le montant fait encore à date l'objet d'une évaluation.

Au total, dans le contexte présenté de réforme territorial et d'économie de la dépense publique, les recettes sont soumises à des évolutions non stabilisées et peu favorables qui rendent encore plus difficile l'objectif de réaliser des efforts de gestion afin d'assainir notre situation financière.

II. Quelques éléments de rétrospective financière

1. La section de fonctionnement et l'épargne brute dégagée

L'audit réalisé en 2014 avait mis en évidence l'insuffisance de l'épargne de gestion. Celle-ci se définissant comme l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, hors éléments financiers. En 2012, l'effet ciseaux est apparu et n'a pas favorisé sa revalorisation.

Sur la période 2008-2013, les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé à un rythme moyen annuel de +2,1% et +1,4% respectivement. Cette période pouvant être analysée en 2 phases, l'une dite gestionnaire, l'autre dite inflationniste. En 2013, l'épargne de gestion s'élevait à 5 715 K€. Les deux années suivantes, les efforts de gestion ont été amplifiés pour atteindre 9 499 K€ en 2015.

L'objectif 2014 et 2015 étant de continuer à maintenir voire accentuer ces efforts de gestion. Réaliser cet objectif dépendra notamment de l'évolution du contexte global et international dans lequel les collectivités évoluent. Le niveau de l'épargne de gestion devra être suffisant pour absorber le remboursement de l'annuité de la dette et dégager un excédent pour investir. Cette épargne dégagée devra, non seulement, permettre d'investir mais aussi de redresser les indicateurs financiers. Ceci facilitera les recours ultérieurs à l'emprunt eu égard aux exigences des banquiers.

2. La section d'investissement et la dette

En 2013, les dépenses réelles d'investissement représentaient 14 300 K€. La moyenne constatée sur la période s'est élevée à 13 600 K€ par an. En 2014, l'investissement a été plus élevé, soit 16 455 K€. L'accentuation des efforts de gestion réalisés sur l'année a rendu possible ce niveau d'investissement.

Sur la période, le niveau d'endettement semble avoir été calé sur le programme d'investissement à l'exception de l'année 2011, où les emprunts ont atteint une « enveloppe plafond » de 111 millions d'euros. En 2013, le stock de dette s'élevait à 107,1 millions d'euros grâce à un léger recul de l'investissement. Au 31 décembre 2015, le stock de dette s'élève à 105,9 millions d'euros.

En conclusion, il est indispensable de dégager des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement pour accroître l'épargne de gestion, et l'épargne nette. Celle-ci devra, à terme, être le plus élevé possible pour reconstituer notre capacité à investir malgré un stock de dette important mais contenu. Pour rappel, le niveau du stock de dette de la collectivité, allié à différents ratios financiers, ont traduit le classement de Villejuif dans les seuils d'alerte définis par les usages professionnels. A cet égard, les emprunts toxiques de la collectivité ne sont pas facilitateurs pour les éventuelles négociations avec les banques.

III. La prospective financière et les grands équilibres

L'audit réalisé avait mis en exergue la nécessité de redresser la collectivité en reconstituant l'épargne brute et en investissant à un niveau de 8 millions bruts par an. Fin 2013, les ratios financiers étaient dégradés, l'année 2014 ayant aggravé la situation.

Le budget 2015 a été construit en tenant compte des recommandations de cet audit aux fins de redresser l'équilibre financier pour la fin du mandat. Le budget 2016 sera construit sur les mêmes bases. Toutefois, il sera tenu compte du compte administratif 2015 qui n'est pas encore clôturé.

Le rétablissement de cet équilibre passe donc en 2016 par une priorité donnée à la maîtrise du stock de dette en dehors de l'opération de sortie des emprunts toxiques.

Cet objectif sera poursuivi de façon concomitante avec la volonté de non augmentation des taux de la fiscalité locale ainsi que l'adaptation de Villejuif à l'augmentation de la population et des défis du Grand Paris en phase de lancement.

La gestion au plus près de nos finances appelle donc une action responsable sur tous les postes à savoir :

- Contenir fermement les dépenses de fonctionnement y compris en matière de ressources humaines en abondant néanmoins les 3 secteurs prioritaires que sont la police municipale et propreté, l'éducation, la solidarité.
- Continuer à explorer les pistes de baisses de charges dans une perspective pluriannuelle d'économies et de non dépenses réalisées tout en s'adaptant aux transferts de compétences inhérents à la réforme territoriale.
- Une programmation priorisée des investissements réalisant l'équilibre au plus juste entre d'une part les besoins premiers des habitants tels que les équipements scolaires et, d'autre part le plafonnement des nouveaux emprunts au montant des remboursements (toujours hors opération de désensibilisation) tenant compte d'une épargne nette non dégradée.
- La recherche constante de nouvelles recettes : tarifications, subventions, externalisations, organisation efficace des services.

1. De la section de fonctionnement à l'épargne nette

Les définitions ayant été rappelées, le tableau suivant résume les grands équilibres.

Prospectives budgétaires 2016 sans hausse des taux (en milliers d'euros)

Actualisation au 25 février 2016	2015 estimation de CA	2016	2017	2018
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	84 785	91 952	90 807	91 909
1) RECETTES FISCALES	34 694	42 457	42 895	43 772
dont modification des abattements	0	860	869	886
dont majoration 20% TH	0	40	40	40
dont rôles complémentaires/supplémentaires	61	0	0	0
Fiscalité ménage ex EPCI	0	6 651	6 718	6 852
2) CONCOURS DE L'ETAT	18 104	16 184	14 307	14 185
dont DGF & autres dotat°	16 032	14 342	12 654	12 693
dont Compensat° fiscales	1 471	1 301	1 274	1 227
dont D.N.P.	601	541	379	265
3) AUTRES RECETTES	13 526	13 509	13 803	14 151
dont recettes familles (CPT 70)	4 362	4 788	4 860	4 933
dont autres	8886	8 171	8 293	8 418
dont travaux régie	277	250	250	250
Recettes nouvelles		300	400	400
		0	0	150
4) FLUX EPCI-Métropole-T12	18 461	19 801	19 801	19 801
attribution de compensation	16 304	19 801	19 801	19 801
dotation solidarité communautaire	0			
Dotation soutien investissement	0	0		
fonds de concours	10	0		
contentieux DSC 2002 et 2003	2 146	0	0	0
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	71 421	82 221	81 485	81 787
1) PERSONNEL (chapitre 012)	48 599	50 250	50 100	50 100
2) AUTRES DEPENSES	22 822	31 971	31 385	31 687
dont Subvention & Contingent (655&657)	4 415	3 736	3 747	3 758
dont Dépenses directes des serv.	15 636	17 400	16 530	16 530
dont contribution au FPIC	624	687	859	944
dont remboursement DSC 2002 et 2003	2 146	0	0	0
dont flux territoire / métropole (FCCT)	0	10 148	10 249	10 454
dont dépenses imprévues	0	0		
EPARGNE DE GESTION	13 364	9 731	9 321	10 122

Intérêts dette existante	4 757	4 978	4 589	4 150
Recette fonds de soutien		1 150	1 150	1 150
intérêts dette nouvelles		170	260	500
total intérêts	4 757	3 999	3 699	3 500
EPARGNE BRUTE	8 896	5 732	5 622	6 621
capital dette existante	6 525	7 037	8 680	8 860
capital dette nouvelle		200	300	600
total capital	6 525	7 237	8 980	9 460
EPARGNE NETTE hors résultats	2 370	-1 505	-3 357	-2 839

L'analyse des chiffres permet d'appréhender la complexité des modèles d'équilibre lorsque quasiment 80 % des recettes de fonctionnement dépendent de l'Etat et/ou de la métropole. De même, le scénario de redressement de la situation financière prévoit le maintien des dépenses de personnel. Cet objectif est un challenge extrêmement complexe et délicat à atteindre compte tenu de la nature des activités de la ville et du statut des salariés. La cible n'est pas encore atteinte à ce jour, les estimations sont encore affinées en fonction des projets.

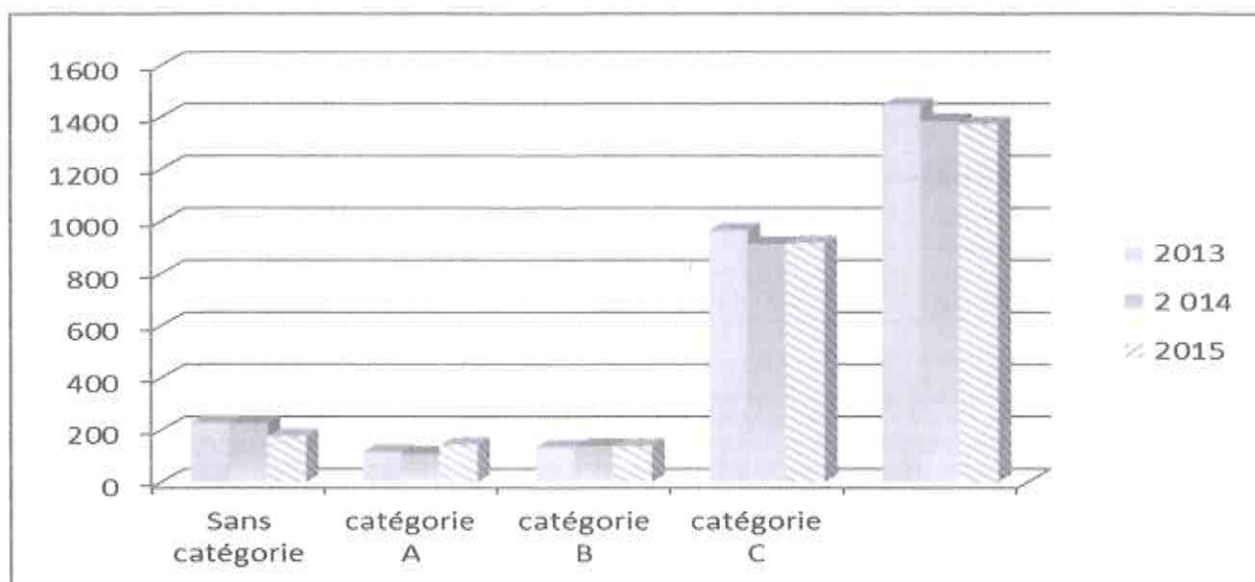
2. Aperçu des effectifs de la collectivité

Le tableau ci-dessous représente les effectifs sur trois années par catégorie et par sexe.

2013						
	H	Poids par catégorie	F	Poids par catégorie	Total général	Poids par catégorie
Sans catégorie	47	9%	181	19%	228	16%
catégorie A	34	7%	82	9%	116	8%
catégorie B	49	10%	86	9%	135	9%
catégorie C	371	74%	595	63%	966	67%
Total	501	100%	944	100%	1445	100%

2014						
	H	Poids par catégorie	F	Poids par catégorie	Total général	Poids par catégorie
Sans catégorie	52	11%	174	19%	226	16%
catégorie A	35	7%	74	8%	109	8%
catégorie B	50	10%	88	10%	138	10%
catégorie C	345	72%	567	63%	912	66%
Total	482	100%	903	100%	1385	100%

2015						
	H	Poids par catégorie	F	Poids par catégorie	Total général	Poids par catégorie
Sans catégorie	34	7%	142	16%	176	13%
catégorie A	43	9%	100	11%	143	10%
catégorie B	47	10%	91	10%	138	10%
catégorie C	356	74%	560	63%	916	67%
Total	480	100%	893	100%	1373	100%



Il est à noter une légère diminution des effectifs – 4% entre 2013 et 2014 et -1% entre 2014 et 2015. Les orientations pour 2016 et suivantes sont de contenir la masse salariale.

La diminution la plus importante sur la période est sur les sans catégorie. Entre 2013 et 2014, une relative stabilité est observée : de 228 à 226 agents, pour atteindre 176 en 2015, soit moins 50 agents ou -22%. Sur les catégories C, après une baisse de 6% en 2014, l'année 2015 connaît une relative stabilité, soit 916 personnes.

L'effectif de l'encadrement intermédiaire (catégorie B) est maintenu. A contrario, un accroissement de l'encadrement supérieur (catégorie A) est constaté. Après une baisse de 6% en 2014, l'évolution positive est de 31%, soit 143 agents, contre 116 en 2013.

Même si un travail sur la politique de ressources humaines est en cours pour faciliter les montées en compétence, les mobilités et la progression de carrière des agents, les effets ne seront visibles qu'à moyen terme. Le maintien de la masse salariale est un objectif contraint et complexe à atteindre.

Enfin, pour la seule formation, le budget proposé au Conseil pourrait à minima doubler pour cette année. Il devra évoluer à un rythme soutenu pour atteindre nos objectifs.

S'agissant de la durée du temps de travail, qui n'a pas évolué depuis le protocole d'accord sur la mise en place des 35h, un travail de réflexion est envisagé.

La nouvelle présentation du rapport d'orientations budgétaires nous impose outre le temps de travail, de mentionner les avantages en nature existants dans la collectivité. Actuellement, aucun agent ne bénéficie d'avantages en nature.

Enfin, concernant les effectifs, les informations ont été transmises lors de l'examen du tableau des effectifs, lors du Conseil municipal du 12 février 2016.

3. De l'épargne nette à notre capacité à investir

Comment répondre à de telles contraintes sans accroître davantage le stock de la dette ?

L'analyse ci-dessus a mis en exergue l'équation que nous sommes amenés à résoudre. En effet, malgré tous les efforts de réduction et/ou de compression des budgets, l'épargne nette projetée est encore négative en 2016.

Ainsi, avant d'investir, il faut combler la désépargne.

Ajoutée aux recettes propres d'investissement de la ville : taxe d'aménagement, amende de police, FCTVA, etc., et aux autres recettes que sont les cessions de patrimoine et les PUP (estimés à 6 800 K€), la totalité des recettes n'est pas suffisante, selon les projections ci-dessous, pour couvrir les dépenses d'investissement hors emprunt.

Les projets et / ou principales dépenses et recettes identifiées, à ce stade du ROB, sont résumés dans le tableau ci-dessous pour les années 2016 à 2018.

Dépenses	Recettes	2016	2017	2018
Les opérations de construction / rénovation:		6 300	4 000	10 900
Total des recettes attendues		2 050	1 300	300
Ecole Jean Vilar	Recettes attendues	4 500	300	
		450		
Ecole des réservoirs	Recettes envisagées (PUP + Contrat régional)	1 500	3 200	10 900
		1 600	1 300	300
Réaménagement de l'hotel de ville suite au sinistre	Recettes envisagées	300	500	
L'entretien des espaces extérieurs, du patrimoine et le renouvellement du matériel afférent	Recettes envisagées	3 450	3 000	3 300
		35		
Les moyens généraux et l'investissement des services	Recettes envisagées	1 600	1 500	1 500
		35		
La mise aux normes réglementaires et la sécurisation	Recettes envisagées	350	1 200	1 200
Les opérations d'aménagement	Cessions + recettes envisagées	1 950	5 600	3 200
		5 200	3 000	12 100
Total des dépenses d'investissement		13 650	15 300	20 100
Total des recettes d'investissement		7 320	4 300	12 400

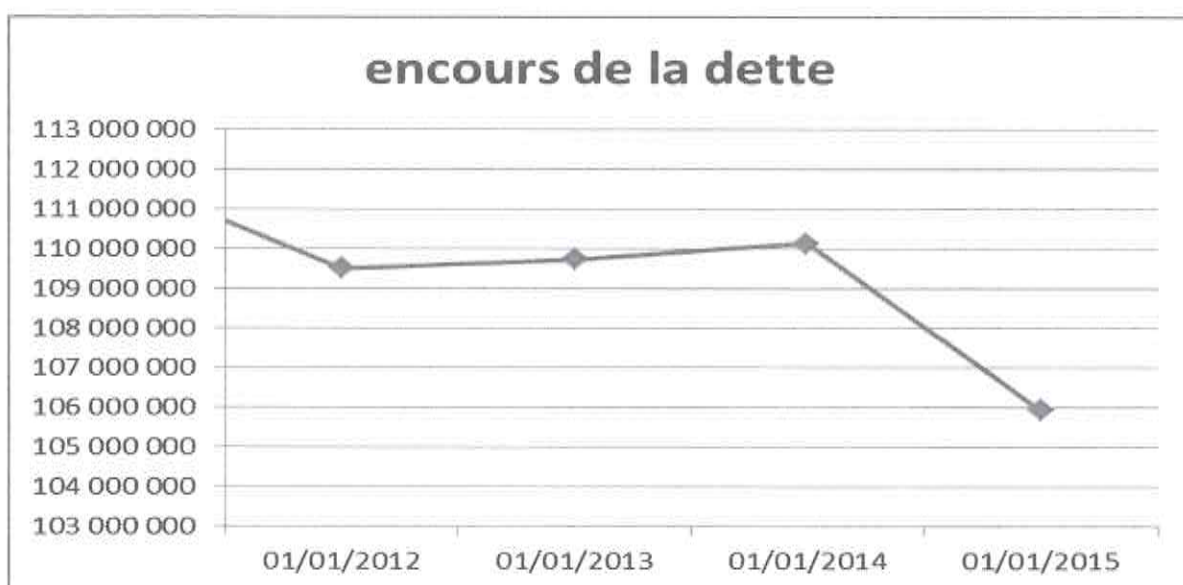
A ce stade des orientations budgétaires, les services travaillent encore sur le déroulé calendaire lié au lancement des marchés ; seule leur notification génère l'engagement de la collectivité. Rappelons que le budget est un acte prévisionnel.

L'engagement de l'équipe municipale étant de maîtriser et assainir le stock de dette, certains projets pourront être ajournés si les taux de subventionnement n'ont pas atteint les objectifs.

3. Le stock de dette et les emprunts toxiques

A ce jour, le fonds de soutien a accepté le dossier de la ville. Un choix politique s'offre à nous de figer les emprunts les plus toxiques auprès de la SFIL. Pour mémoire, les intérêts versés en 2015 de l'emprunt indexé au Franc suisse s'élevaient à 1,8M€, à comparer aux 200 000€ de capital remboursés. La contrepartie pour ne plus subir le risque est un solde de l'ordre de 16 millions à la charge de la ville courant sur plusieurs années. Les négociations sont actuellement en cours.

Le stock de dette au 31 décembre 2014 était de 110 139 364 euros, il est de 105 932 449 euros au 31 décembre 2015, soit une diminution de 4 206 915 euros.



En 2016, avec la sortie des emprunts toxiques, le stock de dette augmenterait de l'indemnité de sortie 33 333 000 euros. En contrepartie, le fonds de soutien prendrait en charge 17 243 319 euros, plafond maximum, au 22 janvier. La charge pour la ville, soit l'encours supplémentaire serait de 16 089 681 euros en l'état actuel des négociations.

Les charges financières

Les charges financières sont importantes du fait du niveau d'endettement de la collectivité et des emprunts structurés qui constituent plus de 42% de l'encours.

La politique de désendettement commencée en 2014 et le recours au fonds de soutien pour les quatre emprunts les plus risqués en 2016, devraient permettre, a minima de contenir le stock de dette, au mieux d'engager une baisse.

Dans l'hypothèse d'une stabilité des taux d'intérêt, les charges financières devraient baisser malgré une augmentation du volume d'emprunts liée au refinancement des indemnités de sortie des prêts renégociés.

Evolution sans le recours au fonds de soutien

	2012	2013	2014	2015	2016 (*)	2017 (*)
Intérêts payés sur la période	3.941.262 €	4.704.091 €	4.535.179 €	4.559.437 €	4.978.334 €	4.588.611 €

* estimé

Evolution avec le recours au fonds de soutien

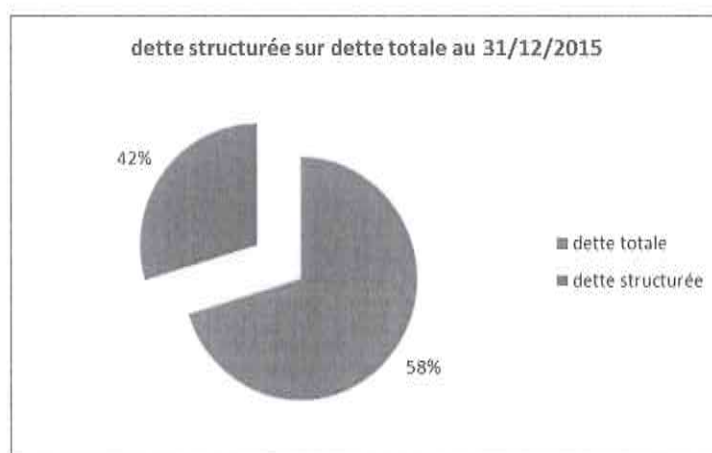
	2012	2013	2014	2015	2016 (*)	2017 (*)
Intérêts payés sur la période	3.941.262 €	4.704.091 €	4.535.179 €	4.559.437 €	4.078.334 €	3.188.611 €

* estimé

La recette correspondant à la part prise en charge par le fonds de soutien peut être estimée à 1,1 Md'€ chaque année pendant 15 ans.

La dette structurée

La ville détient 10 emprunts structurés (un soldé en 2015) dont 4 sont éligibles au fonds de soutien mis en place par le Gouvernement.



Après renégociation et intervention du fonds de soutien, la dette structurée qui était de 44,7 M€ fin 2015 devrait être de 20 M€ fin 2016.

Emprunts structurés restants après renégociation

Prêteur	CRD	Taux	Année début	Année fin	Risque de taux	CBC
DEXIA CL	1 206 902,98 CHF	5,16%	2001	2026	Taux fixe / perte de change	6F
DEXIA CL	2 549 997,21 CHF	4,47%	2002	2027	Taux fixe / perte de change	6F
CA	377 176,56 €	3,15%	2005	2017	Barrière sur Euribor 12M	1B
SFIL CAFFIL	5 052 840,55 €	3,19%	2012	2029	Barrière avec multiplicateur CMS EURO 30 ans	1E
SFIL CAFFIL	4 320 395,08 €	4,65%	2013	2031	Barrière avec multiplicateur Euribor 12 M	1D
SFIL CAFFIL	6 410 658,01 €	1,7175%	2012	2032	Barrière avec multiplicateur sur inflation européenne négative	2E

Evolution du remboursement en capital sans le recours au fonds de soutien

	2012	2013	2014	2015	2016 (*)	2017 (*)
Capital payé sur la période	6.341.162 €	6.217.012 €	6.601.870 €	6.525.511 €	6.548.627 €	6.493.967 €

* estimé

Evolution du remboursement en capital avec le recours au fonds de soutien

	2012	2013	2014	2015	2016 (*)	2017 (*)
Capital payé sur la période	6.341.162 €	6.217.012 €	6.601.870 €	6.525.511 €	7.037.362	8.679.777

* estimé

IV. Les priorités politiques de ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

La poursuite en 2016 des orientations fixées pour le budget 2015

Le choix de ne pas augmenter la fiscalité est réaffirmé malgré les sacrifices auxquels sont soumises les dépenses. Cette année encore, nous pourrions respecter les engagements pris devant les habitants.

La poursuite des orientations budgétaires de 2015 est impérative. Toutefois, ces orientations pourront être ajustées en fonction des réalisations du compte administratif 2015. A ce jour, seules des prévisions sont possibles et ne permettent pas de redéfinir la stratégie. Dans cette attente, il est indispensable de poursuivre l'effort de gestion engagé.

Les mesures créatrices d'économies seront accentuées : mutualisation, réorganisation et choix de gestion des services publics, conditionnement des subventions aux indicateurs de performance, révision de la programmation événementielle, politique d'achats publics, maîtrise de la masse salariale et GPEEC. La masse salariale fera ainsi l'objet d'un soin particulier dans la double perspective d'une limitation au plus strict et d'une modernisation des services. Ainsi, la baisse de l'absentéisme et la montée en compétences exigeront de s'inscrire dans un accroissement et un ciblage des formations proposées, notamment en termes de management, un éclaircissement des missions et une visibilité sur leurs évolutions.

Il est utile de préciser que les mesures de mutualisation, d'optimisation, plus globalement de questionnement sur la réorganisation administrative de la ville sont des chantiers qui prennent du temps et dont les effets ne sont visibles qu'à court et moyen termes.

A ce sujet, une des premières étapes vers la construction d'une nouvelle administration se traduit par la proposition du Directeur Général des Services d'une nouvelle organisation répondant aux orientations politiques. Un organigramme cible avec quatre pôles et des directions qui vont être à actualiser et/ou redéfinir selon les situations est à ce jour arrêté.

L'organisation en 4 grands Pôles et les regroupements de missions visent à améliorer tant la visibilité que la cohérence de l'articulation entre les services en accord avec le projet politique municipal. La transversalité est recherchée et l'ensemble pensé en anticipation des transferts liés aux défis de la métropolisation.

Les étapes suivantes seront les diagnostics de mission/service dont les objectifs seront de reconformer ou infirmer les missions, d'une part, de vérifier l'adéquation des moyens aux missions, d'autre part.

Cet énorme chantier qui privilégiera l'accompagnement des agents va se dérouler sur plusieurs années.

Dans la continuité des questionnements sur l'organisation, la définition de process, de tableaux de bord et d'indicateurs de performance suivront.

Egalement, la recherche de nouvelles ressources est accentuée : taxe de séjour, tarification des services publics locaux, politique d'abattement fiscale, stationnement, recours au mécénat, etc. Plus largement, il est à noter que la recherche de financement sur les projets est intensifiée.

Enfin, un schéma directeur immobilier sera défini. Son but sera de rationaliser le patrimoine utilisé par la ville et/ou mis à disposition à des partenaires ; ceci que la ville soit propriétaire ou locataire.

Les 8 priorités du mandat sont réaffirmées :

- la sécurité, la prévention et la médiation,
- le développement économique et l'emploi
- une urbanisation maîtrisée associée à la propreté de la ville
- l'éducation, la jeunesse, la petite enfance, la culture et le sport pour tous
- la solidarité et la préservation du lien social.
- La santé et la qualité de vie préservées
- Une fiscalité et une gestion de dette raisonnée
- Une démocratie transparente et participative

Il s'agira de rester ferme sur l'amélioration de l'attractivité du territoire du point de vue du développement économique et sur l'objectif d'amélioration de la solidarité, valeur partagée par les élus et les habitants. Ces points de force transverses du projet municipal impliqueront un esprit de responsabilité dans la gestion et le rendu de l'action publique. Solidarité et développement trouveront leur jonction dans les mesures en faveur de l'emploi local, de l'économie sociale et solidaire mais aussi dans la sécurisation de la subvention au CCAS et la défense des publics défavorisés : seniors, handicapés, sans emploi...

En 2016, les 3 priorités budgétaires de l'action municipale porteront sur :

- ⇒ La sécurité et la propreté,
- ⇒ L'éducation et la petite enfance
- ⇒ Le maintien de nos actions de solidarité à commencer par la préservation du Budget social du CCAS

V. Le budget annexe FLOBAIL

Pour finir le rapport d'orientation budgétaire, il faut évoquer le budget annexe consacré au crédit-bail avec la société FLOBAIL chargée par la ville de la location des locaux assujettis à la TVA.

Deux locaux sont gérés sur ce budget annexe :

- 17 rue Paul Bert, location partielle à la Confédération Nationale du Logement
- 6, place de la Fontaine : en location auprès de l'inspection académique.

Le rachat de ces bâtiments par levée anticipée est possible depuis 2015. Toutefois, outre le capital restant dû, le contrat prévoit une indemnité de sortie correspondant à la valeur de rachat des loyers restant dus.

L'opportunité du rachat de ces biens sera examinée dans le cadre du prochain schéma directeur immobilier.

Le budget proposé s'équilibre avec une subvention du budget principal de 26 455 euros en section de fonctionnement, compte tenu de la location partielle du 17 rue Paul Bert. Les dépenses comprennent :

- Le montant des loyers du Crédit-Bail : 35 850 €
- Le montant des charges de copropriété : 3 000 €
- La régularisation des écarts de centimes de TVA : 5 €
- Les taxes foncières : 8 000 €

Aucune opération d'investissement n'a été programmée sur 2016.

Les recettes sont constituées du montant de l'encaissement des différents loyers, pour un montant de 20 400 €.

VI. Annexe : l'environnement économique et budgétaire des collectivités territoriales et de Villejuif

1. Monde et zone euro

La préparation du budget 2016 s'inscrit dans un contexte macro-économique général atone. La croissance décevante de l'économie mondiale de début d'année 2015 a freiné la reprise des exportations européennes et françaises. Même si la baisse du prix du pétrole a favorisé la reprise de la croissance des pays importateurs, l'économie américaine a donné des signes de faiblesse, la croissance chinoise décélère et certains grands pays émergents connaissent des difficultés (compétitivité insuffisante au Brésil, récession en Russie). L'ensemble de ces facteurs conjugués permettrait une croissance mondiale de 3,3 % en 2015, identique à 2014, puis resterait modeste en 2016 +2,9%, selon Christine Lagarde, directrice générale du FMI, qui précise avoir corrigé à la baisse la prévision initiale.

En Europe, les économistes estiment que la baisse du prix du pétrole influe d'un point sur le PIB. L'euro s'est déprécié par rapport au dollar, ce qui soutiendra les exportations mais pourra augmenter le coût de nos importations. Le bas niveau des taux d'intérêt, les politiques budgétaires devenues moins restrictives dans certains pays, couplés à un programme public de relance de l'investissement dans plusieurs pays européens semblent favoriser un effet de levier bienvenu au niveau des entreprises. Ainsi le PIB progresserait de 1,4 % en 2015 contre 0,9 % en 2014. La croissance serait estimée à plus de 2 % en 2016.

Un dernier bilan économique du monde en 2015 permet de réaliser un focus sur quelques pays européens et d'apprécier comment la France se situe.

La comparaison présentée est la croissance du pays en pourcentage du PIB.

Allemagne : 1,5 %, Belgique 1,3 %, Danemark : 1,6 %, Espagne : 3,1 %, Finlande : 0,4 %, Italie : 0,8 %, Norvège : 0,9 %, Royaume-Unis : 2,5 %, Suède : 2,8 %. Sans écarter les références à la Chine 6,8 % et aux Etats Unis 2,6% pour apprécier le contexte international global, la France se situe à 1,2 %. Elle reste dans la moyenne des pays proches, comme notamment l'Allemagne et la Belgique.

2. Le contexte français

Depuis trois ans, la croissance est faible dans l'hexagone. En effet, nulle en 2012, de + 0,2% en 2013, + 0,4 % en 2014 et estimée à + 1,1 % en 2015. Pour 2016, elle est attendue à +1,5 %, comme l'a déclaré en fin d'année le ministre des finances Michel Sapin.

La reprise de l'activité devrait ensuite être graduelle et progressive en 2016 et en 2017. En effet, l'investissement des entreprises, socle d'une reprise économique durable, a légèrement accéléré au troisième trimestre +0,7 % contre +0,5 % au deuxième trimestre (chiffres INSEE révisés).

Les dépenses de consommation des ménages, après avoir connu une croissance nulle au deuxième trimestre, ont progressé de 0,3% au troisième trimestre. Toutefois, cette variation a été biaisée par le « bond » des dépenses globales d'énergie. La croissance de 2015 s'explique essentiellement par la reprise de la consommation des ménages à fort revenu, même si la production industrielle stagne.

Pour les derniers chiffres connus, l'investissement des ménages a baissé aux deuxième et troisième trimestres 2015 -1,1%, et -0,5 % respectivement.

Les exportations se sont repliées -0,6% après +1,9%, les importations ont accéléré (cf. contexte international) +1,7% après +0,5%, grâce notamment aux hydrocarbures.

Quant à la production de biens et services, elle s'est redressée au troisième trimestre +0,4% après s'être stabilisée au deuxième trimestre. Enfin, l'activité de la construction continue sa décélération.

Le taux de chômage qui se situe autour de 10% depuis 2012 : 10,1% contre 10,6% (estimation 2015).

Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible : 0,5 % en 2014 et 0,2 % en 2015 (chiffres hors tabac et corrigé des variations saisonnières). Dans les composantes du taux d'inflation 2015, il y a lieu de noter le repli de l'énergie -4,7%, dont notamment celui des produits pétroliers de -9,7%.

L'inflation de 2016 est estimée à 1%.

Pour conclure, un contexte économique difficile, qui montre cependant des signes de reprise. La croissance devrait continuer avec une reprise lente de l'investissement des entreprises. Celle-ci est facilitée par une baisse du coût de l'énergie et l'allègement de charges avec le CICE Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. Sans omettre les baisses de taux d'intérêt qui ont permis d'alléger les charges immobilières des ménages et faciliter quelque peu la consommation. Enfin, à signaler parmi les indicateurs importants, le moral des français. La dernière étude précise que le moral des français est meilleur.